

COMMUNE DE TALMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier Compte-Rendu
- 2) Travaux réalisés par la commune de Talmas
- 3) Demande de subvention exceptionnelle pour notre école pour « une escapade en Angleterre » pour les classes de CM1-CM2
- 4) Demande d'un second terrain de football pour l'ASTPF
Demande d'achat d'un terrain contigu au stade Fernand Lemaire
- 5) Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)
Courrier du Conseil départemental et AMF 80
- 6) Installation de borne de recharge
- 7) Rapport Social Unique 2024
- 8) Participation pour la protection sociale complémentaire santé des agents au 1^{er} janvier 2026
- 9) Questions diverses

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : M. BLOCKLET, M. JANOSKOVA, Mme LIEVENS (20h15), Mme HOULLIER, Mme REVILLON, Mme OUTREQUIN, M. BORDET, Mme EVAIN, Mme MOREAU, Mme PETIT

Etaient excusés : M. CAGNART (pouvoir à M. JANASKOVA) M. HOLOT (pouvoir à Mme HOULLIER), M. LARTIQUE (pouvoir à M. BLOCKLET)

Secrétaire : Mme MOREAU Françoise

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :

- Rétrocession de la concession funéraire n°228

1 Approbation du dernier Compte-Rendu

Monsieur BLOCKLET demande aux membres du Conseil leur approbation concernant le dernier compte-rendu du 17 septembre 2025.

Vote : A l'unanimité des présents, le compte-rendu est validé.
--

2 Travaux réalisés par la commune de Talmas

Monsieur le Maire fait le point au Conseiller Municipaux des travaux réalisés par les employés communaux au cours de l'année :

- Peinture de deux classes de l'école
- Installation pour le raccordement de la fibre au stade
- Réfection des entrées de village
- Dans la cour de l'école le mur en mauvaise état a été démonté et remplacé par des plaques en béton avec un filet pour éviter de loger les ballons
- Trappe ossuaire en béton
- 180 tonnes de cailloux dans les chemins (avec une location de Manitou)
- Installation d'un banc dans le cimetière
- Engazonnement avec pose d'une clôture au stade
- Clôture de la Rue d'amour et évacuation des eaux
- Nettoyage des toitures
- Abattage de tilleuls au stade et rénovation des vestiaires
- Nouvelle dalle à l'église pour le dépôt des containers du SMIRTOM
- Réfection de la clôture de la mare de Val de Maison
- Remise en état des abords de la chapelle de Val de Maison avec la pose de cailloux
- Nettoyage des caniveaux avec le désherbeur mécanique motorisé avant le passage de la balayeuse
- Mise en état de la Route Nationale pendant les travaux
- Réparation du matériel en interne

3 Demande de subvention exceptionnelle pour notre école pour « une escapade en Angleterre » pour les classes de CM1-CM2

Délibération 35/25

Monsieur le Maire a reçu la directrice remplaçante pour la présentation du projet de voyage scolaire en Angleterre de fin d'année prévu du 25 au 27 mai 2026, soit 3 jours et 2 nuits, avec le car restant sur place pour les déplacements.

Le projet est de renouveler tous les 2 ans ce voyage scolaire, afin que tous les enfants puissent en profiter à la fin de leur primaire.

Le coût global du séjour est de 15 345 € pour les 28 élèves de CM1 et CM2 et 5 accompagnateurs.

La participation demandée aux parents pour le séjour pour chaque enfant est de 150 € soit un total de 4 200 €.

Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 €.

Le reste à charge pour l'école est donc de 8 645 €.

Le Conseil Municipal souhaite que les parents accompagnants les élèves participent à hauteur de 150 € également.

Vote : A l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour le voyage scolaire en Angleterre 2026 est accordée.

4 Demande d'un second terrain de football pour l'ASTPF Demande d'achat d'un terrain contigu au stade Fernand Lemaire

Monsieur MOUQUET lors de son entretien avec Monsieur le Maire a informé avoir 283 licenciés au sein de l'association Sportive Talmas Picardie Fienvillers, les années précédentes ils se partageaient un terrain avec la commune de Naours, mais ce n'est plus possible, le club de football de Naours a repris ses activités de foot.

M. MOUQUET demande donc d'étudier la possibilité de récupérer des terres agricoles jouxtant le terrain actuel afin d'augmenter les capacités de jeu avec la possibilité d'avoir un deuxième terrain pour accueillir tous les licenciés.

Les terrains appartiennent au CHU Amiens. Un courrier antérieur avait été adressé en 2005 avec une proposition d'achat mais est restée sans suite. Monsieur le Maire dans son courrier du 28 octobre 2025,

réitère sa proposition, et attend un retour pour pouvoir avancer sur ce projet.

Suite à l'occupation des gens du voyage cet été sur le terrain à côté du foot, Monsieur le Maire revient sur sa réunion avec la Sous-préfète où le sujet des gens du voyage a été abordé.

Elle a alors informé qu'une plainte par la commune pouvait être déposée dans l'heure qui suit leurs arrivés, le préfet prendrait alors un arrêté ce qui permettrait aux gendarmes d'intervenir le lendemain afin de faire quitter les terrains occupés.

5 Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

Monsieur BLOCKLET fait lecture du courrier de la présidente du Département de la Somme et de l'AMF 80 concernant la Période de Mise en Situation en milieu Professionnel (PMSMP), la loi pour le plein emploi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, au cœur de cette loi, le renforcement et l'intensification de l'accompagnement des allocataires du RSA.

Comme annoncé lors d'une réunion à l'initiative du Département, il est demandé que les communes et les intercommunalités puissent s'engager en proposant des PMSMP pouvant contribuer à ces 15 heures d'activité hebdomadaires.

Le Conseil Municipal après en concertation propose de se renseigner auprès de la chargée de mission afin d'avoir plus d'information sur les modalités d'accueil.

Monsieur BORDET indique qu'accueillir des personnes au service technique communal serait compliqué vu le matériel utilisé par les agents.

6 Installation de borne de recharge

Monsieur Le Maire rapporte au Conseil Municipal le courrier reçu pour des installations de bornes de recharges.

Une discussion à ce sujet a déjà eu lieu, le conseil Municipal propose de faire un sondage dans le Bulletin Municipal de fin d'année afin de connaître l'avis des habitants, ainsi qu'aux commerces de la commune pour connaître les personnes extérieures susceptibles d'être intéressées.

7 Rapport Social Unique (RSU) 2024

Délibération 36/25

Le RSU récapitule des données chiffrées relatives aux différentes caractéristiques du personnel telles que les effectifs, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail, la formation et les droits sociaux selon une liste d'indicateurs déterminée.

Vote : Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport, en attente du Comité Social Territorial de la CCTNP.

8 Participation pour la protection sociale complémentaire santé des agents au 1^{er} janvier 2026

Délibération 37/25

Les collectivités territoriales doivent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans les domaines de la santé à partir du 1^{er} janvier 2026 selon un minimum, à ce jour, de 15 € brut mensuel.

Il expose que dans le cadre de la prévoyance l'option choisie a été celle de la participation afin de laisser aux agents la liberté de choix de sa garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance, la liberté de résiliation.

Il apparaît donc que la modalité de labellisation paraît la plus adaptée au besoin des agents de la collectivité

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.

Pour les agents à temps non complet dans plusieurs communes, la commune détenant le plus d'heures participera à la protection sociale complémentaire santé.

Si l'avis du comité social territorial est favorable à son projet de délibération ;

Vote : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Il est décidé d'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à 15 € net par agent.

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget

POINTS SUPPLEMENTAIRES

- Rétrocession d'une concession funéraire n°228

Délibération 38/25

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une demande de rétrocession de la concession funéraire n° 228 est parvenu en mairie en date du 4 novembre 2025.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, les concessionnaires souhaitent rétrocéder leur concession n°228 à la commune de Talmas.

Vote : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Le Maire est l'autorise à établir l'acte de rétrocession.

9 Questions diverses / informations diverses

- Madame OUTREQUIN informe les membres du Conseil qu'elle s'est rendu au G20 pour bénéficier des cartes cadeaux afin de remettre celle-ci aux aînés lors du goûter de fin d'année. Elle a rencontré Monsieur VILBERT, Lucas responsable du magasin qui lui a informé que le supermarché G20 de TALMAS va peut-être changer d'enseigne, après discussion des membres du Conseil, il est décidé de proposer un bon-cadeau pour les personnes seules de 30€ et les couples de 45 € utilisable au G20 ou à la boulangerie Sophie ou au restaurant Au fil du temps avant le 26 février 2026.
Il faudra choisir une enseigne et au besoin une carte sera attribuée (ex : Boulangerie Sophie)
- Le Conseil Municipal s'interroge sur les cases restantes au Colombarium, lorsqu'il n'en restera qu'une seule, une nouvelle colonne sera à commander.
- Monsieur le Maire informe que lors de la cérémonie du 11 novembre une demande lui a été faite pour le terrain de pétanque. Tout d'abord un éclairage par photovoltaïque serait souhaité au terrain actuel, un nouveau terrain de pétanque à Val de Maison a été sollicité.
- Madame MOREAU souhaite connaître la situation de l'étude de la mare de la ville. Monsieur le Maire l'informe qu'une étude a été menée par le CAUE mais qu'il serait utile

d'effectuer des recherches complémentaires pour une vérification de l'étanchéité de celle-ci.

En raison du coût supplémentaire éventuel, plus l'embellissement à effectuer, il propose de laisser ce dossier pour la nouvelle mandature.

- Madame PETIT informe ses collègues que le panneau « rue du Rosel » est disparu et qu'il serait utile d'en mettre un nouveau
- Monsieur BLOCKLET informe le Conseil avoir reçu un courrier de M. LEBOUCHER de Val de Maison l'informant de la dangerosité de circuler sur le CD60 entre Talmas et Val de Maison en raison du manque de signalisation horizontale (principalement par temps de brouillard) s'agissant d'une Route Départementale, Monsieur le Maire en informera les services du département.

Clôture de la séance à 22h45

Talmas, le 20 novembre 2025

Le Maire, P. BLOCKLET

